

LA CGT MANPOWER MOBILISÉE POUR DÉFENDRE une lanceuse d'alerte « L'affaire Stéphanie » !

Depuis le mois d'août 2022, la **CGT Manpower** est engagée aux côtés d'une salariée permanente du CSE Nord afin de la défendre et d'inviter ardemment la direction à réagir face aux faits que cette dernière dénonçait.

Cette lanceuse d'alerte, a en effet dénoncé des pratiques de maltraitances et de mise en danger des salariés intérimaires rattachés sur deux agences dans lesquelles elle exerce :

- Accidents de travail non déclarés et dissimulés,
- CET ouvert sans le consentement des salariés intérimaires,
- Pression sur la médecine du travail,
- Pose de congés sans solde en lieu et place de GMMR pour des CDI-I et à leur insu,
- Bien d'autres faits interdits à la fois par le code du travail, la loi et les règlements de Manpower!

Face à l'alerte déclenchée par la salariée, la direction Manpower a tenté de cacher sous « le tapis » les agissements du responsable d'agence en la poussant vers la sortie!

La **CGT Manpower** s'est aussitôt mobilisée massivement pour faire éclater la vérité et la protéger! Cet évènement est devenu : l'Affaire Stéphanie.

Notre action syndicale a permis de déclencher une enquête au titre d'une alerte pour transgression du code éthique et déontologique de Manpower et surtout à faire cesser toutes les pressions que subissait la lanceuse d'alerte.

Après notre intervention, la direction a enfin daigner agir pour mettre un terme à cette mise en danger de salariés intérimaires au seul profit de l'entreprise, mais aussi et surtout, a enfin mis sur la table des propositions pour que la salariée permanente puisse reprendre le travail sans subir de pression au sein de l'entreprise.

Il lui appartiendra d'accepter ou de refuser ce qui lui a été proposé.

Dans tous les cas, la **CGT Manpower** restera à ses côtés, aujourd'hui comme demain, tout comme nous serons toujours aux côtés de tous les salariés permanents qui se résoudraient à dénoncer des faits mettant en danger d'autres salariés, intérimaires comme permanents.

Mettons un terme à cette loi du silence, imposée par la Direction de l'entreprise à l'ensemble de ses salariés.



Il faut cesser de pressurer les salariés intérimaires pour gratter de la GMMR et/ou pour éviter de financer leurs arrêts de travail. Les salariés permanents n'ont pas à « payer » les pots cassés de la politique de Manpower!

La **CGT Manpower** se battra jusqu'au bout pour que tous les salariés puissent s'exprimer librement et défendre les conditions de travail, d'existence, de rémunérations, de tous leurs collègues, permanents comme intérimaires.



SE SYNDIQUER c'est donner à tous les salariés de la force!

Que ce soit dans les rues contre la réforme des retraites, dans les instances du CSE pour gérer l'action sociale, dans les négociations face à la direction, ou au quotidien, à vos côtés, dans les agences et dans les entreprises utilisatrices, la **CGT Manpower** est toujours présente.

Pour défendre vos conditions de travail au quotidien, du problème de confort aux cas de harcèlements, des questions d'égalité de traitement aux erreurs sur vos fiches de paies, la **CGT Manpower** est toujours présente.

Pour faire entendre la voix des salariés face à la direction lors des négociations, pour défendre une vision de l'entreprise qui ne soit pas celle de la direction mais celle des salariés qui au quotidien en produisent sa richesse, pour tenter d'améliorer nos conditions collectives de travail à tous les niveaux, la **CGT Manpower** est toujours présente.

Cependant, la force d'un syndicat ce sont ses syndiqué-e-s!

Notre poids, notre capacité d'action, la construction du rapport de force face à la direction ne dépend que d'une chose : le nombre de nos syndiqués.

Lorsque vous vous syndiquez à la **CGT Manpower**, vous donnez, par votre adhésion de la force à chacun et chacune des salariés de l'entreprise, vous rajoutez

votre voix à celle de centaines d'autres pour qu'elle soit plus forte auprès de la direction !

Soyez en sûrs, une direction n'agit pas de la même façon devant une CGT avec 200 syndiqués que devant une CGT avec 2000 syndiqués!

Par votre simple adhésion, vous contribuez à renverser le rapport de force à votre avantage, à notre avantage, à l'avantage de tous les salariés de l'entreprise, permanents comme intérimaires!

Rejoignez-nous, adhérez à la **CGT Manpower**, et ensemble nous parviendrons à améliorer nos conditions d'existence!





Je me syndique pour connaître et défendre mes droits, pour donner du poids à la CGT Manpower pour la défense des intérêts des salariés.e.s. Bulletin d'adhésion à renvoyer à : Syndicat CGT Manpower - 261, rue de Paris - 93100 Montreuil Accompagné de votre règlement de cotisation (1% de votre salaire net avec un minimum de 11€ mensuel).	
Nom	Prénom
	Ville
Tél	Mobile
N° de matricule	N° d'intérimaire
Date de naissance	Profession
Agence Manpower	
Montant cotisation mensuelle	Date prélèvement souhaitée
Signature	

N'OUBLIEZ PAS VOTRE RIB.

À noter : 66% du montant de votre cotisation vous seront remboursés par crédit d'impôt ou déduits de vos impôts sur le revenu soit au final un montant de 3,66€ par mois. Et si vous n'êtes pas imposable, cela vous donnera droit à un crédit d'impôt. Votre adhésion restera confidentielle.